

<https://www.pressegauche.org/Greve-des-milieux-familiaux-Devant-des-milliers-de-preuves-le-ministre-de-la>



# Grève des milieux familiaux - Devant des milliers de preuves, le ministre de la Famille fait de l'aveuglement volontaire (CSQ)

Publication de ce communiqué le 25 septembre 2020



- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 25 sept. 2020 - Au cinquième jour de la grève générale illimitée dans les services éducatifs en milieu familial, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) saluent le travail de recherche de Radio-Canada, publié le 24 septembre, qui confirme noir sur blanc que les responsables de services éducatifs (RSE) en milieu familial ne vivent pas avec un revenu moyen de 55 000\$ par année, contredisant les affirmations publiques maintes fois répétées par le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe. Les syndicats invitent le ministre à arrêter de passer les faits à la déchiqueteuse et finalement reconnaître son mensonge devant les milliers de preuves fiscales de travailleuses de la petite enfance qui le contredisent.**

### **La logique du ministre de la Famille ne passe pas l'épreuve des faits de Radio-Canada**

Pour justifier son refus de hausser décentement le salaire de 10 000 femmes RSE en milieu familial qui vivent actuellement avec un salaire moyen de 12,42 \$ de l'heure, le ministre de la Famille a faussement répété qu'elles gagnaient jusqu'à « 55 000\$ par année », notamment sur les ondes publiques du réseau TVA : « Je ne veux pas m'empêtrer dans les chiffres-là, mais ce que je vous dis, c'est qu'elles gagnent plus que le salaire minimum. On est à plus de 50 000\$ par année », disait-il. Afin de trancher la question, Radio-Canada a procédé à une analyse des faits. Dans son billet publié en ligne, la station donne la parole à un fiscaliste expert en comptabilité qui confirme, après l'analyse d'une vingtaine de relevés, que le revenu annuel moyen d'une RSE en milieu familial peut être établi à environ 31 665 \$. Appliqué à un horaire de services fixé à 50 heures par semaine (tel que requis par la loi québécoise), ces données confirment les prétentions de la FIPEQ-CSQ à propos d'un taux horaire moyen sous le salaire minimum pour les RSE en milieu familial.

Pour la présidente de la CSQ, Sonia Ethier, l'analyse de Radio-Canada vient donner raison aux 10 000 femmes qui souhaitent améliorer leurs conditions économiques, en toute légitimité. « On sait depuis longtemps que le ministre ne comprend pas la réalité quotidienne d'une intervenante en milieu familial. Mais une analyse rigoureuse et indépendante vient maintenant confirmer ce qu'on savait : en invoquant le chiffre de 55 000\$ par année, le ministre disait volontairement n'importe quoi. Mais il a été pris la main dans le sac ! Il reste maintenant à lui trouver une bonne calculatrice pour qu'il fasse une règle de trois. Il réalisera enfin qu'avec un horaire de 50 heures par semaine, les RSE sont en bas du salaire minimum, une situation plus qu'indécente en 2020. Une fois qu'il l'aura réalisé, en féministe autoproclamé qu'il est, on l'invite à aller voir sa collègue au Conseil du trésor et réclamer les fonds nécessaires pour enfin briser cette injustice économique à l'endroit de milliers de femmes qui s'occupent de l'avenir de nos enfants », explique Sonia Ethier, présidente de la centrale.

Qu'à cela ne tienne : le ministre de la Famille a tenu des propos à l'Assemblée nationale qui mettent en doute les conclusions de l'enquête de Radio-Canada et les faits avancés par son expert fiscaliste.

### **Un ministre dans le déni qui passe les faits à la déchiqueteuse**

En parallèle de cette analyse de Radio-Canada, la FIPEQ-CSQ a convié ses 10 000 membres à transmettre une copie anonymisée de leur déclaration fiscale afin de prouver factuellement leurs revenus annuels dans l'objectif de sortir le ministre du déni. Alors que plusieurs centaines d'avis de cotisations ont été envoyés en quelques heures seulement, la CSQ et la FIPEQ-CSQ sont consternées par l'aveuglement volontaire du ministre qui a ordonné la destruction totale et systématique à tous les députés de toutes les preuves provenant des intervenantes en petite enfance qui le contredisent. « Alors qu'un conflit de travail portant essentiellement sur la rémunération affecte des

milliers de femmes, un homme au pouvoir qui se dit féministe a le devoir de l'incarner au travers ses agissements. Sa stratégie de faire passer 10 000 travailleuses pour des menteuses a eu l'effet d'un pétard mouillé et, après avoir refusé un arbitrage pour régler le conflit, le ministre préfère aujourd'hui passer les faits à la déchiqueteuse, un geste indigne de sa fonction. La réalité ne change toutefois pas. Avec taux horaire moyen d'une RSE fixé à 12,42\$, sous le salaire minimum, on cherche encore ce qui empêche le ministre de la Famille d'offrir aux femmes intervenantes en milieu familial un revenu décent ? Devant des milliers de faits qui sont têtus, le ministre fait le choix de se mettre la tête dans le sable. Au même titre que les hommes, les femmes veulent prendre part à la relance économique avec un salaire à la hauteur du service qu'elles offrent, soit celui de préparer nos enfants pour l'avenir », termine Valérie Grenon, présidente de la FIPEQ-CSQ.

Pour consulter l'analyse et le reportage de Radio-Canada :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1736154/salaire-educatrice-milieu-familial-revenus>